



FEDERATION CGT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CROIX ROUGE FRANÇAISE : Sa Face cachée ! UNE CASSE PROGRAMMÉE PAR LA PRÉSIDENTE SORTANTE.

La Croix Rouge Française s'est engouffrée dans l'ouverture donnée par Madame le Ministre des Affaires Sociales de la Santé, en agréant la recommandation patronale de la FEHAP.

La demande de révision de la Convention Collective Nationale 2003 est effective, une première réunion d'information a eu lieu le 14 février 2013.

Un calendrier contraint a été présenté : **Fin des négociations à Fin Avril 2013.**

À QUOI SERT LE DIALOGUE SOCIAL S'IL DEBOUCHE SUR DÉNONCIATION, PUIS RECOMMANDATION ?

MADAME LA MINISTRE VOUS EN ÊTES RESPONSABLE !!!

Au niveau du siège de la Croix Rouge Française, le chantage est odieux : « Soit 20 millions d'euros économisés sinon 400 emplois supprimés ».

Pour la révision par elle même, le coût est estimé à 5,5 millions d'euros :

Femmes et Emplois précaires sont ciblés :

- × Suppression du dispositif congés d'allaitement : 1,4 M€ économisés,
- × Modification des conventionnels : 1,3 M€ économisés.

Cela touche principalement les indemnités kilométriques.

Les salariés de la filière Aides à Domicile : emplois les plus précaires seront les plus touchés.

La mauvaise gestion de l'association n'est pas remise en cause, malgré un panel conséquent de dirigeants : Direction générale, Direction des disfonctionnements, Direction des Directions régionales au nombre de 9, directions régionales, directions adjointes aux directions régionale, etc....

Au final qui fait quoi et pour quelle efficacité !! Preuve en est :

- × La gestion de l'exonération de la taxe transport :

Pas de demande d'exonération anticipée, soit une perte de 5 M€ pour 2010/2011, idem pour 2012.

- × Le coût de la révision est bel et bien dû à un cumul de mauvaises gestions,
- × Pourquoi les salariés devraient t'ils en supporter les conséquences.

D'autres exemples :

- × Les refacturations du travail effectué pour la Fondation CRF insertion, pour les SCI ne sont pas faites, alors qu'en interne les établissements le sont, ce qui engendre des déficits et situations délicates :
 - × Des dossiers prudhommes conséquents perdus....
 - × Des ruptures conventionnelles...

La pauvreté du dialogue social est telle que les affaires se traitent au tribunal :

- × Création d'un Comité de Groupe : Affaire au tribunal pour défaut de consultation,
- × Condamnation en correctionnelle pour délit d'entrave à la mise en place d'1 CHSCT.

Nous souhaitons ainsi alerter la future Présidence, les membres du Conseil d'Administration, les donateurs, les usagers.

Nous mettons en exergue la responsabilité de Madame La Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.

**QUEL AVENIR, POUR LES SALARIÉS DE LA CROIX ROUGE FRANÇAISE !?
RETRouvONS NOS VALEURS HUMANISTES ET ARRÊTONS CE MASSACRE ORCHESTRÉ**

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

254

Tél : 01.55.82.87.88

Fax : 01 48 57 56 22

E-Mail :
com@sante.cgt.fr